

Compte administratif 2012 de la commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe ROUAULT, délibérant sur le compte administratif 2012, dressé par M. Paul KERDRAON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			1 446 637.46		1 446 637.46	
Opérations de l'exercice (dt affectation en réserves)	9 512 360.44	11 412 155.56	4 580 688.58	5 899 247.26	14 093 049.02	17 311 402.82
<i>Totaux</i>	<i>9 512 360.44</i>	<i>11 412 155.56</i>	<i>6 027 326.04</i>	<i>5 899 247.26</i>	<i>15 539 686.48</i>	<i>17 311 402.82</i>
Résultat de clôture		1 899 795.12	128 078.78			1 771 716.34

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE :

Recettes de fonctionnement : Pour : 24 ; abstentions : 4

Dépenses de fonctionnement : Pour : 24 ; abstentions : 4

Recettes d'investissement : Pour : 24 ; abstentions : 4

Dépenses d'investissement : Pour : 24 ; abstentions : 4

(M. le maire est sorti au moment du vote)